

Règlement Ecole de Musique du Cherche-Midi (EMCM)

Le présent règlement a pour but de définir les modalités de fonctionnement des diverses activités de l'école ainsi que les droits et devoirs de ses élèves. L'inscription d'un élève entraîne la pleine acceptation de ce règlement par lui et ses responsables légaux.

I – INSCRIPTION - PAIEMENTS DES COURS

Les frais d'inscription à l'EMCM (60€) correspondent aux frais administratifs et de gestion des cours et ateliers. L'inscription est exigible dès le premier cours.

Le paiement des cours est calculé pour l'année sur une base de 35 cours (hors congés d'été). Il est dû et payable à l'inscription avec une faculté de règlement en trois fois.

Tout retard entraînera des pénalités de 40 euros puis intérêts de retard à 3 fois le taux légal, correspondant aux frais de gestion du rappel de paiement.

Tout règlement est dû en totalité. En cas d'annulation partielle ou totale, se référer au volet « annulation ». Toute inscription étant considérée comme valable pour l'année scolaire entière, les annulations ne seront prises en considération que si elles nous sont parvenues par courrier recommandé avec accusé de réception, dûment signé et daté avant la date du 15 décembre pour le deuxième trimestre et du 15 mars pour le troisième trimestre de l'année scolaire. Aucune annulation n'est acceptée pour le 1^{er} trimestre.

Le service comptable se réserve le droit de rectifier la facture en cas d'erreur de facturation.

II – LOCAUX ET MATERIEL

Les élèves s'engagent à respecter le matériel et l'ensemble du personnel. Toute dégradation entraînera le remboursement du matériel. Afin de respecter notre voisinage, il est formellement interdit de faire du bruit et de fumer dans la cour.

Il est interdit de manger dans les salles de cours.

Tout problème de comportement entraînera la suspension immédiate des cours.

III – ABSENCES

Toute absence doit être signalée directement aux enseignants, en cas d'absence de l'élève le cours est perdu, l'année étant dû dans sa totalité. En cas de force majeure (maladie ou accident uniquement et sur présentation de justificatif), il sera consenti de nous prévenir le jour même et ce au maximum, une fois par trimestre scolaire. Dans le cas contraire, le cours sera perdu.

En cas de prise de pont ou de week-end prolongé par l'élève – ou ses parents – sur un jour de cours, le professeur n'est nul tenu de remplacer ce cours.

IV – RESPONSABILITE – ELEVES MINEURS

Les parents ou tuteurs gardent l'entière responsabilité de leurs enfants en dehors des cours. Le personnel ne peut en aucun cas se voir confier la garde d'enfants avant ou après leurs cours, même en cas d'annulation du cours (ex. : professeur malade). Les parents sont tenus d'accompagner les enfants jusqu'à leur salle de cours et de les récupérer dès la fin du cours à la porte de la salle. Les élèves mineurs absents en cours restent sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux.

V – DONNEES COLLECTES - DROIT A L'IMAGE

L'EMCM garantit que les informations personnelles, coordonnées, etc... ne sont collectées que pour la bonne gestion de ses services. Ces informations ne seront ni cédées ni vendues. Dans le cadre de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Dans le cadre des cours ou des spectacles, l'EMCM peut être amenée à photographier ou à filmer et à utiliser ces clichés à but promotionnel ou commercial. En signant ce règlement vous autorisez l'EMCM à utiliser votre image ou celle de vos enfants mineurs.

VI – HORAIRES – ANNULATION – VACANCES – DIVERS

Les jours et horaires de cours sont fixés en début d'année d'un commun accord entre l'élève ou ses parents, le professeur et l'administration en fonction de la disponibilité des salles et du professeur de la discipline choisie et ce pour l'année scolaire entière. Aucun remboursement ne sera consenti en cas de changement d'horaire de votre part si aucun autre créneau n'est possible.

De même, aucun remboursement n'est possible en cas de changement de professeur (absence du professeur pour arrêt maladie, congés de maternité, départ, ...).

En cas de changement d'horaire définitif ou exceptionnel (notamment en cas de rattrapage) nous procéderons de la même manière que pour le choix initial dans la mesure de nos possibilités.

En tout état de cause, l'inscription et les cours restent payables intégralement et aucun cours n'est déductible.

En cas d'absence du professeur, les cours seront rattrapés et les horaires fixés comme aux conditions prévues ci-dessus.

En cas de différent entre l'élève (ou ses parents) et le professeur, l'administration devra en être informée au plus tôt afin de trouver une solution. Si un commun accord ne peut être trouvé, les cours seront suspendus. Le directeur reste votre interlocuteur privilégié pour répondre à vos questions et résoudre les différents problèmes qui pourraient arriver.

Vous trouverez ci-dessous le calendrier des séances de cours de l'année scolaire 2024-2025 qui vous précise les jours et semaines où les cours sont dispensés.

Nos tarifs et nos factures tiennent compte du calendrier présenté ci-après :

Trimestres de l'année scolaire 2024/2025 de l'école de musique :

- 1^{er} quadrimestre : 09 septembre 2024 au 31 décembre 2024
- 2^{ème} trimestre : 01 janvier 2025 au 31 mars 2025
- 3^{ème} trimestre : 01 avril 2025 au 05 juillet 2025

Jours fériés où les cours NE SONT PAS assurés :

Jeudi 1 mai 2025, Jeudi 29 mai 2025

Jours fériés où les cours SONT assurés :

Lundi 11 novembre 2024, Jeudi 8 mai 2025, Lundi 9 Juin 2025

Date de la fin de l'année scolaire : Samedi 5 juillet 2025

Jours où les cours sont assurés :

		Lundi				Mardi				Mercredi						
Septembre	2024		9	16	23	30		10	17	24		11	18	25		
Octobre	2024		7	14	21	28	1	8	15	22	29	2	9	16	23	30
Novembre	2024		4	11	18	25		5	12	19	26		6	13	20	27
Décembre	2024	2	9	16	23	30	3	10	17	24	31		4	11	18	25
Janvier	2025		6	13	20	27		7	14	21	28	1	8	15	22	29
Février	2025		3	10	17	24		4	11	18	25		5	12	19	26
Mars	2025	3	10	17	24	31		4	11	18	25		5	12	19	26
Avril	2025		7	14	21	28	1	8	15	22	29	2	9	16	23	30
Mai	2025		5	12	19	26		6	13	20	27		7	14	21	28
Juin	2025	2	9	16	23	30		3	10	17	24		4	11	18	25
Juillet	2025							1					2			
Total		35				35				35						

		Jeudi				Vendredi				Samedi						
Septembre	2024			12	19	26			13	20	27			14	21	28
Octobre	2024	3	10	17	24	31	4	11	18	25		5	12	19	26	
Novembre	2024		7	14	21	28	1	8	15	22	29	2	9	16	23	30
Décembre	2024		5	12	19	26		6	13	20	27		7	14	21	28
Janvier	2025	2	9	16	23	30	3	10	17	24	31	4	11	18	25	
Février	2025		6	13	20	27		7	14	21	28	1	8	15	22	
Mars	2025		6	13	20	27		7	14	21	28	1	8	15	22	29
Avril	2025		3	10	17	24	4	11	18	25			5	12	19	26
Mai	2025	1	8	15	22	29	2	9	16	23	30	3	10	17	24	31
Juin	2025		5	12	19	26		6	13	20	27		7	14	21	28
Juillet	2025		3					4					5			
Total		33				34				34						

Nombre de cours 2024/2025	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 ^{er} Quadrimestre	13	13	13	13	13	13
2 ^{ème} Trimestre	11	10	10	10	10	10
3 ^{ème} Trimestre	11	12	12	10	11	11
Total	35	35	35	33	34	34

Fait à Paris, le/...../20.....

NOM : Prénom :

Signature (parents ou tuteurs légaux pour les mineurs) précédée de la mention « LU ET APPROUVÉ »